

En bord de Loire entre Cosne et Port Aubry



Une randonnée proposée par *coeurdeloire*

Balade sur les bords de Loire de Cosne-Cours-sur-Loire à Port-Aubry.



Randonnée n°3593392

Durée :	1h35	Difficulté :	Facile
Distance :	5.57km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	11m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	11m	Commune :	Cosne-Cours-sur-Loire (58200)
Point haut :	156m		
Point bas :	141m		

Description

Se garer au parking des Marronniers, sur le Quai du Maréchal Joffre.

(D/A) Suivre le balisage Jaune et longer les bords de Loire par le Quai du Maréchal Joffre dit "Route Touristique", jusqu'au pont du PO (Paris-Orléans) où passe le Cyclorail (si vous souhaitez aller sur le pont, aller vous présenter au gérant du cyclorail). Dépasser ce dernier de quelques dizaines de mètres.

(1) Prendre la route à gauche qui monte vers Port-Aubry et parvenir à un croisement à quatre directions.

(2) Suivre sur la gauche la Rue des 4 Fils Doumer et aller toujours tout droit jusqu'à l'intersection avec la Rue Saint-Agnan (D955a).

(3) Prendre à gauche en direction du centre-ville.

(4) Au rond-point, prendre à gauche Place Saint-Agnan en longeant l'église, puis la Rue des Forges pour rejoindre le parking de départ **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking des Marronniers - Loire (fleuve)**
N 47.40888° / E 2.92193° - alt. 145m - km 0
- 1 Pont du PO - Viaduc de Port-Aubry**
N 47.38883° / E 2.90616° - alt. 147m - km 2.58
- 2 Port-Aubry - Ferme de Port Aubry**
N 47.3879° / E 2.90831° - alt. 153m - km 2.77
- 3 Rue Saint-Agnan**
N 47.40481° / E 2.92251° - alt. 155m - km 4.95
- 4 Place Saint-Agnan**
N 47.4089° / E 2.92348° - alt. 149m - km 5.43
- D/A Parking des Marronniers**
N 47.40888° / E 2.92193° - alt. 145m - km 5.57

Informations pratiques

Suivre le balisage Jaune

Office de Tourisme au Palais de Loire, Rue du Général de Gaulle - Location de vélos à assistance électrique.

A proximité

Les bords de Loire.

Le centre-ville de Cosne-Cours-sur-Loire et son patrimoine bâti.

Le Musée de la Loire.

Les vestiges du château.

L'Église Romane Saint-Agnan (XIIe siècle) et l'Église Saint-Jacques de style Gothique (XVe siècle)

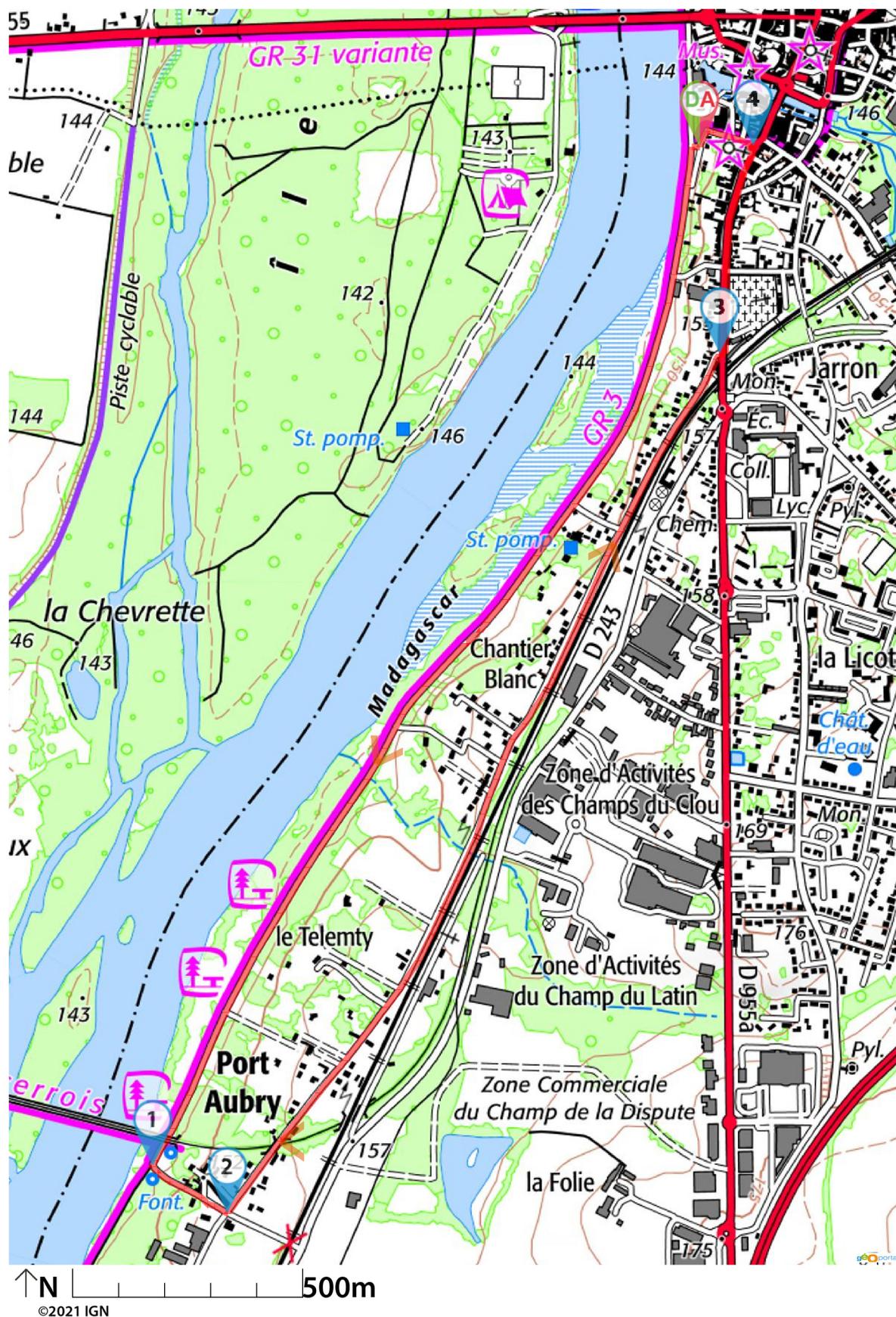
Le site de la ferme du Port-Aubry : boutique de produits locaux, vente de fromages de chèvre et location de Rosalies.

Le Pont du P.O (Paris-Orléans) - cyclorail.

Activités de découverte : descente de la Loire en canoë, balade en bateau ... (se renseigner à l'Office de Tourisme).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-en-bord-de-loire-entre-cosnes-et-port-au/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

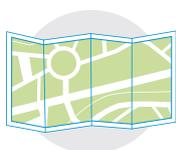
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



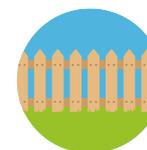
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.